



Consignes de Sécurité 2016/2017 en cas d'incendie à l'externat

Consignes générales

Dès la découverte d'un feu

1/ Déclenchez l'alarme

2/ Prévenez : l'agent d'accueil pour qu'il appelle les pompiers. Poste 300, 309

L'agent d'accueil prévient le chef d'établissement ou un de ses adjoints.

3/ Alerte le personnel travaillant à proximité du sinistre

N'utilisez pas les ascenseurs.

En cas d'évacuation

Ne criez pas

Ne courez pas

- L'alerte est donnée par une sirène
- Chaque classe doit rester groupée sous la responsabilité de l'enseignant ou du surveillant.
- Avant de quitter la salle de classe l'enseignant doit veiller à fermer les fenêtres, éteindre les lumières prendre le registre d'appel et fermer la porte de la classe à clef après le départ du dernier élève
- Rejoindre la cour par la voie indiquée sur le plan d'évacuation en suivant les flèches vertes
- Au point de rassemblement les élèves doivent rester groupés par classe. L'enseignant fait l'appel et rend compte à la personne chargée de vérifier les effectifs



**Point de rassemblement : Cour du lycée
En direction de la Salle BRANLY**

Liste du personnel chargé du Service Incendie (Externat)

| | | |
|--|---|--|
| Personnel chargé de vérifier les effectifs rassemblés dans la cour | Proviseur - Intendant Et ou Proviseur Adjoint Et ou Principal Adjoint | |
| Déverrouillage des portes | Loge : Personnel d'accueil | |
| Contrôle du | Rez de Chaussée | Secrétaire des adjoints : CDI et salle des professeurs |
| | 1 ^{er} étage | 2 surveillants du Collège |
| | 2 ^{ème} étage | Agents de labo SVT |
| | 3 ^{ème} étage | Agents de labo Sciences Physiques |
| | Restauration | Chef de cuisine |
| Internat | M4 G4 | inoccupé |
| | M3 G3 | CPE Lycée |
| | M2 G2 | Agent Chef : Monsieur Legras |
| | M1 G1 | ACMO : |
| | E2 F2 | |
| | E3 F3 | Monsieur BURILLON |
| Cour d'honneur : CPGE, BTS, Administration | Chef des Travaux et M. Fontaine | |
| Handicapés | Les A.V.S.en charge des handicapés | |

Les infirmiers veillent à ce que les locaux de la Santé Scolaire soient évacués et se rendent dans la cour ainsi que les assistantes sociales.

Consignes de Sécurité en cas d'incendie à l'Internat

Alarme

Dès la découverte d'un feu, avertir le maître d'internat qui déclenche l'alarme et prévient par téléphone :

- jusqu'à 20h : le bureau d'accueil pour l'appel des pompiers (poste 300 ou 309)
- après 20h : le fonctionnaire de service au numéro permanent
06 18 69 04 29 1209 depuis un poste intérieur.
- le CPE de service
Le fonctionnaire de service ou le CPE alertent en tant que de besoin le chef d'établissement et (ou) l'intendant

Evacuation

Ne pas prendre les ascenseurs

- Les maîtres d'internat invitent les lycéens :

- à prendre une couverture sur les épaules et à se chauffer
- à sortir dans le calme
- se rendre dans la cour

Ils s'assurent que personne ne reste dans les dortoirs et prennent leur cahier d'appel.

Rassemblement

- Les élèves évacuent par l'escalier le plus éloigné du foyer d'incendie et se rendent au point de rassemblement dans la cour (proximité de la salle Branly)



- Les maîtres d'internat procèdent à l'appel par dortoir
- Les élèves se rendent ensuite dans les zones de repli déterminées par la localisation de l'incendie :
 - Soit les halls de l'externat du lycée et (ou) du collège
 - Soit les salles Branly et (ou) Jamet

Arrivée des secours :

L'agent d'accueil procède à l'ouverture des portails et renseigne les services de secours.

Contrôle des Locaux :

Le CPE de service contrôle les dortoirs

Le fonctionnaire de service intérieur contrôle l'évacuation des hébergements de passage (dortoir F3)

Les personnels logés à l'année doivent évacuer et se mettent à disposition pour le déroulement de l'alerte.

ET TOUJOURS CONSERVEZ VOTRE SANG FROID